



## БЕЗКОШТОВНИЙ ПРОЇЗНИЙ КВИТОК НА ШКІЛЬНИЙ ТРАНСПОРТ

для школярів – біженців з України для користування транспортом в мажах мегаполісу Екс-Марсель-Прованс

## **ABONNEMENT GRATUIT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES**

pour les enfants scolarisés déplacés en provenance d'Ukraine pour se déplacer sur la Métropole Aix-Marseille-Provence

## БЕЗКОШТОВНИЙ ПРОЇЗНИЙ КВИТОК НА ШКІЛЬНИЙ ТРАНСПОРТ

для школярів — біженців з України для користування транспортом в межах мегаполісу Екс-Марсель-Прованс.

Школа, яка приймає дитину, несе відповідальність за створення документу до шкільної служби Метрополісу Екс-Марсель-Прованс для реєстрації дитини на шкільний транспорт.

## **INSCRIPTION GRATUITE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les familles déplacées en provenance d'Ukraine peuvent inscrire gratuitement aux transports scolaires leurs enfants scolarisés de 3 à 18 ans (Terminale).

L'établissement scolaire accueillant l'enfant prendra contact avec le service scolaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et constituera une demande de dossier comprenant :

- ✓ une photocopie d'un passeport du représentant légal de l'enfant
- √ l'autorisation provisoire de séjour bénéficiaire de la protection temporaire
- ✓ une photo d'identité de l'enfant

L'inscription donne droit à une **carte de transports scolaires valable jusqu'au 08/07/2022** permettant à l'enfant de se déplacer entre le domicile ou foyer d'accueil et l'établissement scolaire.





NB : La carte sera à renouveler par la suite dans des conditions qui seront précisées ultérieurement. La carte doit être validée à chaque montée à bord, dans le respect du règlement des transports scolaires.

Pour les enfants non scolarisés, l'enfant peut bénéficier d'un Pass Métropole 7 jours jusqu'à qu'il soit scolarisé et puisse disposer d'une carte de transports scolaires.



Pour tout renseignement complémentaire sur la remise de titres de transports scolaires, contactez le service scolaire au **0 800 710 588** (service et numéro gratuit).